



L'écho boinvillois

A la une...

La saison estivale n'a pas beaucoup rimé avec farniente et repos dans notre commune.

Les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise ont été terminés avant la date prévue et pour fêter dignement l'évènement nous avons eu droit à une très belle ballade chorale.

Durant les mois de juillet et août, le chantier de la garderie et de l'école a continué et nous avons pu assurer pour cette rentrée scolaire l'accueil dans des locaux sécurisés et surtout permis à nos enfants de profiter du nouveau restaurant scolaire.

Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux qui ont œuvré jusqu'au dernier moment pour que les locaux soient prêts.

La deuxième phase des travaux est en cours. La rentrée scolaire de janvier devrait donc se faire dans de nouveaux locaux composés de trois nouvelles classes et de sanitaires aux normes.

Il ne faut surtout pas oublier la probable future méga-décharge de Groslieu. Cela nous concerne tous, et je vous invite donc à soutenir l'Accet qui se bat contre ce projet.

Dans ce numéro :

<i>Etat civil</i>	2
<i>Infos mairie</i>	2-5
<i>Environnement</i>	5-6
<i>Zoom sur</i>	7-9
<i>La vie des associations</i>	10
<i>Infos diverses</i>	11

Bien cordialement.

Jean-Louis FLORES



Etat civil

Bienvenue à :

Maude, Nicole, Marie SAVOURÉ née le 26 juillet 2009

Siobahn, Ecthélion, Xavier, Lucien LISON né le 10 août 2009

Naissances



Mariages

Jean-Yves CAVAILLE et Sophie ARNUT le 22 août 2009

Samir AKDOUCHE et Heidi ALLAGHEN le 26 septembre 2009



La mairie vous informe

L'essentiel du conseil du 14 septembre 2009

Convention avec Allainville aux Bois pour le transport scolaire communal :

⇒ Considérant le regroupement scolaire avec la commune d'Allainville aux Bois, le conseil a autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition du service de transport scolaire de notre commune à la commune d'Allainville aux Bois.

Convention Relais Assistante Maternelle d'Ablis:

⇒ La CAF prévoit l'expérimentation de jardins d'éveil. La commune de Boinville le Gaillard n'est pas intéressée par ce dispositif. En revanche, elle souhaiterait pouvoir associer les assistantes maternelles de la commune au relais assistantes maternelles d'Ablis. Le conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre le Relais d'Assistante Maternelle d'Ablis et la commune de Boinville le Gaillard.

Subvention à la SPA

⇒ Dans un courrier du 1er Septembre 2009, l'association Protectrice des Animaux (refuge d'Hermeray) sollicite une subvention de la commune dans le cadre de ses actions d'adoption d'animaux abandonnés et en sortie de fourrière et ses campagnes de stérilisation des chats libres. Le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention de 100 € pour l'année 2010.

Catastrophe aérienne

⇒ Lors de la collision en vol de deux avions le 8 septembre dernier, le plan catastrophe aérienne a été déclenché par les autorités. S'agissant de la commune de Boinville, l'impact a été limité dans la mesure où l'avion a pu se poser sans trop de dommages.

PCS PCA

⇒ Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal qui ont participé à l'élaboration du PCA (Plan de Continuité des Activités) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et demande que ceux-ci soit finalisés avant fin septembre.

Situation de trésorerie

Dépenses : 756 627,99 €, Recettes : 952 392,14 €, Solde : 195 764,15 €

Dotations globales d'équipement (DGE)

⇒ La DGE pour l'installation d'un columbarium a été acceptée. En revanche, la DGE sécurité n'a pas été obtenue. Le conseil regrette ce refus du fait que la sécurité routière est un sujet d'actualité.

City Stade

⇒ Le Maire informe le conseil qu'avant d'engager la construction de notre city stade, il souhaite attendre un retour des communes d'Ablis et Prunay en Yvelines sur la qualité de l'entreprise intervenante. Ces deux communes ont en effet engagé des travaux pour la construction d'équipements identiques.



La mairie vous informe (suite)

L'essentiel du conseil du 14 septembre 2009

Salle polyvalente

⇒ Afin de renouveler le mobilier, il est envisagé l'achat de chaises, ainsi qu'un chariot pour le transport des tables. Par ailleurs, les membres de conseil ont été informés que le vidéo projecteur était en panne. Compte tenu de sa vétusté, une réparation ne semble pas rentable. Aussi, des études sont en cours en vue de chiffrer le coût de l'achat d'un nouveau vidéo projecteur.

Location de mobilier de la salle polyvalente :

⇒ La Mairie est de plus en plus sollicitée pour des prêts de mobilier de la salle polyvalente tel que des chaises ou des tables. Ceci occasionne une charge de travail et de gestion trop importante pour les employés municipaux. Pour ces raisons, le Conseil Municipal a décidé de ne plus prêter ou louer de mobilier communal.

Voirie

⇒ Le plan triennal doit être remis avant la fin du mois de septembre. Il concernera la traversée de Bretonville et l'enfouissement des lignes électriques et du téléphone. Des travaux de rénovation seront engagés dans la rue de la Petite Remise, dans la rue de la Croix Malécot (les trous seront comblés), pour le point à temps et pour la réparation de trottoirs de la résidence les Jardins. Le montant total pour ces travaux d'entretien s'élève à 36 270,34 € TTC.

Nous rappelons que l'intégralité des comptes-rendus des conseils peut être consulté sur le site Internet www.boinville-le-gaillard.fr, en mairie et sur les panneaux d'affichage des hameaux.



Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions se font aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, jusqu'au 31 décembre 2009 inclus, (A noter que le 31 décembre 2009, la mairie sera ouverte de 10h à 12h).

Tous les nouveaux habitants sont invités à venir s'inscrire. Vous devrez vous munir de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

A vos agendas...

La cérémonie de commémoration du 11 novembre se déroulera au monument aux morts, place du prieuré, à 11h. Elle sera suivie d'un apéritif à la salle polyvalente.

Comme chaque année, la mairie organise l'accueil des nouveaux arrivants à Boinville et dans ses hameaux. Un pot d'accueil leur sera proposé le samedi 21 novembre, à 11h30, en salle du conseil.
... familles sont arrivées dans notre commune en 2009.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Boinville a convié les anciens au traditionnel repas de fin d'année, qui se déroulera le **samedi 5 décembre** à la salle polyvalente.



La mairie vous informe (suite)

TRAVAUX

Remplacement des globes de la résidence Les Lys



Lors des intempéries de grêle survenues au mois de mai 2009, les quatre luminaires (boules) de la résidence les Lys à Bretonville ont été détériorés, ce qui a occasionné des coupures de l'éclairage public jusqu'au remplacement, dans le courant du mois d'août, de celles-ci par des lanternes munies de lampes basse consommation.

Cette opération a été prise totalement en charge par la mairie, pour un coût avoisinant 3000 €.



La Garderie périscolaire et l'école

Tous les jeudis matin 10h, c'est l'affluence sur le chantier de la garderie et de l'école, l'architecte, les représentants de la CAPY, de la Mairie et de tous les corps de métiers sont présents pour faire le point, vérifier que tout est conforme et planifier les étapes suivantes.

L'objectif primordial en ce moment est la livraison des 2 nouvelles classes pour la rentrée de janvier. Cela permettra à la classe de CM1-CM2 de libérer les locaux de la garderie et d'accueillir la classe transplantée d'Allainville, A la rentrée de janvier, la garderie pourrait alors prendre possession des nouveaux locaux... à condition qu'un accès « propre » soit réalisé pour y accéder, cette opération devrait avoir lieu rapidement.



Garderie périscolaire, une équipe d'animation renforcée

Depuis la rentrée des classes, 2 nouvelles recrues sont venues renforcer l'équipe déjà en poste.

Émilie Murcia et Benjamin Bednarczyk ont tous deux travaillé au préalable auprès d'enfants dans des communes voisines.



Les objectifs fixés à cette équipe sont, entre autres, l'aménagement de la nouvelle garderie, son organisation et la mise en place de projets pédagogiques.

Ce travail est supervisé par des élus municipaux ayant des compétences dans ce domaine. Des réunions leur sont proposées et les décisions prises font l'objet de comptes rendus adressés à Monsieur le Maire.

Les visiteurs de la mairie noteront qu'en l'absence de Laura Masson, c'est Sandra Pestat et Benjamin Bednarczyk qui assurent l'accueil à la mairie le samedi matin.



La mairie vous informe (suite)

Rentrée scolaire

Pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire de Boinville, la rentrée scolaire s'est déroulée dans la bonne humeur et dans des locaux enfin disponibles après les travaux de l'été. L'équipe enseignante est composée de Stéphanie Aleu, directrice en charge de la classe CM1-CM2 (22 élèves), Benjamin Trouffléau, qui s'occupe des CE1-CE2 (... élèves) et de Nathalie Legardinier, remplacée le jeudi par Peggy ..., qui assurent l'enseignement aux CP (18 élèves). Rappelons que le CP est la première classe concernée par le regroupement pédagogique et qu'il accueille les enfants de Boinville et d'Allainville aux Bois.

Les enfants de grande section de maternelle ont eux rejoint l'école d'Allainville aux Bois.

Le transport scolaire, dont le fonctionnement a été modifié pour tenir compte de la desserte de l'école d'Allainville aux Bois, s'est également bien déroulé. Après quelques jours de test des circuits, la desserte du Petit Orme a été regroupée avec celle d'Allainville aux Bois, ce qui permet de gagner près de 30 minutes sur l'itinéraire initial.



Environnement

Développement durable – économie d'énergie



Comme chacun le sait, c'est le grand leitmotiv du 21^{ème} siècle pour sauvegarder notre planète. Cela permet entre autres aux particuliers, mais également aux collectivités locales de réaliser de substantielles économies quant aux dépenses, notamment celles liées à l'éclairage public.

Boinville le Gaillard en tant que collectivité locale se doit d'y participer activement.

Pour ce faire, dès lors que les installations le permettent, la commune met en place un éclairage muni de lampes à basse consommation. Mais à ce jour, à Boinville le Gaillard et dans les hameaux, l'éclairage reste allumé toute la nuit, correspondant à une ampleur de 19 h à 8 h au minimum.

Alors pour aller plus loin, le conseil municipal a décidé de réaliser un test sur l'éclairage public dans le hameau de Bretonville, en supprimant l'éclairage entre Minuit et 5 heures, toutes les nuits sauf celle du samedi au dimanche .

Certains d'entre vous l'on peut-être remarqué car le test à débuté comme prévu à Bretonville depuis le début du mois d'octobre.

Une estimation des économies réalisées sera calculée. S'il s'en dégage une réelle économie, cette mesure pourrait être appliquée à l'ensemble des rues de Boinville le Gaillard.

Les membres de l'équipe municipale restent ouverts à toutes vos remarques ou suggestions sur ce sujet.





Environnement



Comme nous vous l'avions annoncé dans l'écho Boinvillois N°17 de Juillet 2009, les horaires de la ligne **13-18 Ablis-Dourdan** (ainsi que toutes celles rattachées au Syndicat des Transports de Dourdan) ont subi des modifications suite à la suppression des cours dispensés le samedi, sur le site des collèges et lycées du Champ de course de Dourdan.

De ce fait il n'y a plus de transport le samedi. Malgré le mécontentement des délégués, les transporteurs n'ont pas cédé sur cette suppression.

Toutefois et comme cela avait été demandé par tous les délégués aux transports, cet horaire a été reporté le **mercredi après midi**.

Les nouveaux horaires sont dorénavant disponibles (source : site Internet de Véolia transport de Rambouillet). Nous vous communiquons ces nouveaux horaires en pages 11 et 12.

Vous les retrouverez également sur le site Internet de notre commune <http://www.boinville-le-gaillard.fr>.

Station d'épuration de Bretonville

Des objets tels que des barres de fer, des morceaux de bois etc... ont été récemment retrouvés dans les bacs à boues de la station d'épuration de Bretonville.

Nous tenons à rappeler le fonctionnement de ces bacs : des hélices tournent en continu afin de broyer les boues. Les objets jetés dedans peuvent immobiliser le système, voire le casser, ce qui entraînerait une réparation coûteuse.

Il faut également compléter ce rappel en indiquant le danger en cas de chute de personnes dans ces bacs.

Une plainte a été déposée par la CAPY et une enquête est en cours.

La responsabilité individuelle des personnes à l'origine de ces actes de malveillance sera engagée pour la réparation des dommages occasionnés.



Aides financières du conseil régional pour les particuliers

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez faire des travaux en vue d'économiser l'énergie?

Le conseil régional d'Ile de France peut peut-être vous attribuer une subvention...



Montant des subventions régionales :

- ⇒ 800 € pour la main d'œuvre lors de la pose d'un chauffe-eau solaire,
- ⇒ 1300 € sur la main d'œuvre pour l'installation d'un système solaire combiné,
- ⇒ 1300 € sur la main d'œuvre pour la pose de capteurs solaires photovoltaïques,
- ⇒ 1300 € pour la main d'œuvre pour l'installation d'une pompe à chaleur,
- ⇒ 45 €/ m² pour les toitures terrasses végétalisées.

Conditions :

- ⇒ Les installations doivent respecter des normes techniques,
- ⇒ La demande doit être faite par courrier, avant le début des travaux.

Le règlement d'attribution et le modèle de dossier sont disponibles en mairie, ainsi que sur le site du conseil régional (www.iledefrance.fr) et sur le site de la commune (www.boinville-le-gaillard.fr)



Zoom sur...

RECOMMANDATIONS *en cas de Pandémie Grippale*

Quelques rappels utiles sur la grippe A et le virus H1N1

Les symptômes

Les symptômes de la grippe A/H1N1 chez l'homme sont, dans la majeure partie des cas, les mêmes que ceux de la grippe saisonnière : on observe notamment fièvre, courbatures, toux et fatigue.

Que faire?

Prenez rendez-vous avec votre médecin traitant et signalez vos symptômes.

En cas de gêne respiratoire importante, si le cabinet est fermé, faites le 15.



Si vous n'êtes pas malade :

A votre domicile ou sur votre lieu de travail :

- * Lavez-vous les mains fréquemment en insistant sur le dos des mains et le bout des doigts :
 - avec du savon pendant au moins 30 secondes,
 - ou en utilisant une solution hydroalcoolique.
- * Aérez votre logement ou votre bureau régulièrement,
- * Limitez vos déplacements dans les endroits très fréquentés (concerts, salons ou foires) et faites vos courses de manière plus espacée (toutes les 2 semaines au lieu d'1 fois par semaine par exemple)
- * Utilisez un mouchoir en papier lorsque vous éternuez ou vous vous mouchez puis jetez le dans une poubelle fermée

A l'extérieur :

- * Pensez à prendre des mouchoirs en papier et une solution de désinfection pour les mains,
- * Lorsque cela est possible, conservez une distance de protection sanitaire de sécurité (2 mètres) avec les autres afin d'éviter tout risque de contamination,
- * Evitez de serrer les mains ou d'embrasser si vous êtes amené à rencontrer quelqu'un,
- * Lorsque cela est possible, évitez les zones de forte affluence.



Zoom sur...

Quelques rappels utiles sur la grippe A et le virus H1N1

Transmission

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière, **par la voie aérienne et par contact**, c'est-à-dire :

- * par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- * par le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main),
- * par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).



.....

Si une personne de votre entourage est malade :

- * Veillez à ne pas embrasser le malade et à ne pas lui serrer la main,
- * Réduisez les visites au strict minimum,
- * Faites porter un masque anti-projections au malade,
- * Observez une hygiène rigoureuse des mains : au domicile, lavage des mains au savon (distinct de celui du malade) ou désinfection avec une solution hydro-alcoolique, en particulier après chaque contact :
 - avec le malade,
 - avec le matériel utilisé par lui ou avec ses effets personnels,
 - avec des surfaces ayant été touchées par le malade (poignées de portes, meubles, chasse d'eau...).
- * Lavez ou nettoyez au savon ou produits ménagers habituels et eau chaude
 - les objets courants du patient (serviettes, couverts, linge, etc.),
 - les surfaces ayant été touchées par le malade (poignées de portes, chasse d'eau, télécommande, téléphone...).



2 mètres



30 sec





Zoom sur...



Si vous êtes malade :

Afin de protéger votre entourage et de limiter la diffusion du virus :

- × Lavez-vous les mains fréquemment en insistant sur le dos des mains et le bout des doigts :
 - avec du savon pendant au moins 30 secondes,
 - ou en utilisant une solution hydroalcoolique.
- × Aérez votre logement régulièrement,
- × Ne sortez que si cela est strictement nécessaire,
- × Utilisez un mouchoir en papier lorsque vous éternuez ou vous vous mouchez, puis jetez-le dans une poubelle fermée.

En présence d'autres personnes :

- × Respectez une distance sanitaire de 2 mètres,
- × Mouchez-vous ou éternuez dans un mouchoir jetable et lavez-vous les mains après.
- × Ou tout simplement, portez un masque de type chirurgical.

Évitez particulièrement les contacts avec les personnes " fragiles" :

- Enfants de moins de 5 ans et les sujets âgés de plus de 65 ans,
- Femmes enceintes,
- Personnes atteintes d'une maladie chronique.

Comment utiliser le masque chirurgical ?

- × Se laver les mains avant de le porter,
- × L'attacher derrière la tête,
- × Le mouler sur la racine du nez et l'abaisser sous le menton.
- × Le changer lorsqu'il est humide, et ne pas le réutiliser,
- × Le jeter après usage dans une poubelle si possible avec couvercle,
- × Et bien sûr ... se laver les mains après l'avoir ôté.



30 sec



2 mètres





Du côté des associations

LE CLUB DES HIRONDELLES



Les Hirondelles ont repris le chemin de la salle polyvalente le **7 septembre 2009**, pour « taper le carton ». Deux nouveaux couples ont rejoint le club (Orsonville et Villeconin) ce qui porte à 96 le nombre de nos adhérents.



Nos doyennes ont fêté leurs 98 et 97 printemps, le **28 septembre 2009** autour d'un superbe gâteau, et bien entourées par leur amis Les Hirondelles.



Le **5 octobre 2009**, s'est déroulée l'assemblée générale du club des Hirondelles

Le **23 octobre 2009**, 27 personnes se sont inscrites pour une sortie à Saint Arnoult pour voir une revue.

Le **8 novembre 2009** comme chaque année, le **Loto** a permis aux participants de repartir avec de nombreux lots : ordinateurs portables, imprimante, friteuse, mini-four, etc..



Nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro, le voyage en Bretagne aura lieu au mois de **Juin 2010** au village de Kérallic à Plestin les Grèves.



Les nouvelles de l'OSASC

De nombreux exposants et visiteurs ont à nouveau fait le succès de la brocante de Boinville le Gaillard qui s'est déroulée dans les rues du village le 6 septembre dernier. Le soleil a largement participé à cette journée de fête et d'échange.

Grillades, frites et crêpes ont régalé les petits et les grands, de longues files d'attente dans la joie et la bonne humeur n'ont eu de cesse devant la buvette.

Nous vous remercions de votre participation et vous disons à l'année prochaine.



L'équipe de l'OSASC

Boinville jeunesse

Depuis le début de l'année scolaire, les membres de l'association Boinville jeunesse ont manqué de temps disponible pour organiser le rendez-vous habituel pour Halloween. Il n'y aura donc pas de défilé ni de goûter cette année.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver prochainement pour d'autres manifestations.



Infos diverses



Le comité FNACA d'Ablis, vous informe qu'il reste des places pour le voyage de 7 jours au **PAYS BASQUE à ASCAIN**. Prix du séjour 650 € tout compris.

Contacteur: Madame ROBICHON
4 rue du Moulin à vent
78660 BOINVILLE LE GAILLARD

Horaires de la ligne 13-18

Ablis - Dourdan

Période juillet et août*	LàV	LàV					LàV
Période petites vacances scolaires*	LàV	LàV					LàV
Période scolaire*	LàV						
Remarques							
ORSONVILLE Eglise				07:40			
ORSONVILLE Brasserie				07:42			
BOINVILLE LE GAILLARD Paray Gare				07:44			
ORSONVILLE Hattonville					07:45		
ORSONVILLE Obville					07:47		
ABLIS Parc Activité Nord							16:30
ABLIS La Paix	06:38	07:05			07:47	08:40	16:32
ABLIS Champarts	06:39	07:06			07:48	08:41	16:33
ABLIS Centre	06:41	07:10	07:49			08:44	16:35
ABLIS Rue de Dourdan					07:50	08:46	16:37
BOINVILLE LE GAILLARD Bretonville	06:44	07:13	07:52			08:50	
BOINVILLE LE GAILLARD Moulin à vent	06:46	07:15	07:54			08:51	
BOINVILLE LE GAILLARD Prieuré	06:47	07:16	07:55			08:52	
BOINVILLE LE GAILLARD Bréau	06:49	07:18	07:57			08:54	
SAINT-MARTIN DE BRETHENCOURT Haut Bout					07:59		
SAINT-MARTIN DE BRETHENCOURT Ardenay					08:02		
BRETHENCOURT Bréthencourt	06:52	07:21	08:00	07:51		08:57	
SAINT-MARTIN DE BRETHENCOURT Eglise	06:54	07:23	08:02	07:53		08:59	
SAINT-MARTIN DE BRETHENCOURT Boissière	06:54	07:23	08:02	07:53	08:04	09:00	
SAINT-MARTIN DE BRETHENCOURT Ardenay						09:01	
SAINT-MARTIN DE BRETHENCOURT Haut Bout						09:04	
SAINT-MARTIN DE BRETHENCOURT Moulin de Ville	06:55	07:24	08:03	07:54	08:05		
SAINT-MARTIN DE BRETHENCOURT La Puce	06:56	07:25	08:04	07:55	08:06		
SAINTE-MESME Delandre	06:57	07:26	08:05	07:56	08:07	09:11	
SAINTE-MESME Mairie	06:58	07:27	08:06	07:57	08:08	09:12	
SAINTE-MESME Ville Lebrun	06:59	07:29	08:08	07:59	08:10	09:14	
DOURDAN La Forêt			08:13	08:04	08:15	09:20	
DOURDAN Gare	07:07	07:37	08:18	08:10	08:20	09:22	16:50

Horaires de la ligne 13-18

Dourdan - Ablis

	LàV		m		LMJV		m		LàV		LàV		LàV	
	LàV	LàV	m	m	LMJV	LMJV	m	m	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	LàV
Période juillet et août*	07:50	11:35	12:35	12:43	13:35	15:40	16:35	16:50	17:35	17:35	18:10	18:40	19:20	
Période petites vacances scolaires*		11:40	12:45	12:45	13:45	15:50	16:45	16:55	17:40	17:40				
Période scolaire*	07:56	11:43	12:48	12:48	13:48	15:53	16:48	16:58	17:43	17:43	18:16	18:46	19:25	
Remarques	07:58	11:45	12:50	12:50	13:50	15:55	16:50	17:00	17:45	17:45	18:18	18:48	19:27	
	07:59	11:46	12:51	12:53	13:53	15:56	16:51	16:53	17:01	17:48	17:46	18:19	18:49	19:28
	08:00	11:47	12:52	12:54	13:54	15:57	16:52	16:54	17:02	17:49	18:20	18:50	19:29	
	08:01	11:48	12:53	12:55	13:55	15:58	16:00	16:53	16:55	17:03	17:50	18:21	18:51	19:30
	08:02	11:49	12:54	12:56	13:56	15:59	16:01	16:54	16:56	17:04	17:51	17:49	18:22	19:31
			12:57	13:57		16:02		16:57	17:05	17:52				
			13:00	14:00		16:05		17:00	17:08	17:55				
	08:03	11:50	12:55		13:55	16:00		16:55		17:10	17:50	18:23	18:53	19:32
	08:05	11:52	12:57		13:57	16:02		16:57		17:12	17:52	18:25	18:55	19:33
	08:07	11:54		13:05	14:05		16:10		17:05	17:14	18:00	18:27	18:57	19:35
	08:09	11:56		13:07	14:07		16:12		17:07	17:16	18:02	18:29	18:59	19:36
	08:10	11:57		13:08	14:08		16:13		17:08	17:17	18:03	18:30	19:00	19:37
	08:12	11:59		13:10	14:10		16:15		17:10	17:19	18:05	18:32	19:02	19:38
	08:16	12:03		13:14	14:14		16:18		17:13	17:23	18:08	18:35	19:06	19:41
	08:19	12:06		13:17	14:17		16:21		17:16	17:25	18:11	18:36	19:07	19:44
	08:20	12:07		13:18	14:18		16:22		17:17	17:26	18:12	18:36	19:07	19:45
	08:21													
		13:01			14:01	16:06		17:01		17:32		17:56		
		13:04			14:04	16:09		17:04		17:34		17:59		
		13:07			14:07	16:12		17:07		17:37		18:02		
		13:09			14:09	16:14		17:09		17:36		18:04		
		13:11			14:11	16:16		17:11		17:37		18:06		



tous les messages et annonces à adresser au journal peuvent être déposés dans la corbeille qui se trouve au secrétariat de la Mairie